

A

(N^o 249.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1846.

Prorogation de la loi du 24 septembre 1845, concernant les
denrées alimentaires (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. BRABANT.

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée de l'examen du projet de loi présenté avant-hier, par M. le Ministre de l'Intérieur, tendant à proroger la loi du 24 septembre 1845, relative aux denrées alimentaires, conclut, à l'unanimité, à l'adoption de ce projet.

La commission a reçu communication des analyses des opinions des députations permanentes des conseils provinciaux, des commissions provinciales d'agriculture et des chambres de commerce. L'exposé des motifs indique le nombre des opinions qui ont été favorables au projet et de celles qui lui ont été contraires; elle n'a pas cru nécessaire de faire imprimer ces analyses; elle en propose simplement le dépôt sur le bureau pendant la discussion.

Le Rapporteur,

J.-B. BRABANT.

Le Président,

V^{te} VILAIN XIII.

(1) Projet de loi, n^o 246.

(2) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, DESMAISIERES, D'HOFFSCHMIDT, DE BUS, aîné, LEDEAU, BRABANT et DE LEHAYE.